

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AVENIR

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **02 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Chérif BEN ZINA.

BILAN arrêté au 31/12/2016 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	938 710	993 357
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		161 202	318 443
b - Obligations et Valeurs assimilées		777 508	674 914
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		234 924	247 890
a - Placements monétaires	3-3	202 751	204 932
b - Disponibilités	3-9	32 172	42 958
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 173 981	1 241 595
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	7 127	4 127
PA 2 - Autres créditeurs divers		16	8
TOTAL PASSIF		7 142	4 135
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	1 121 170	1 193 319
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	45 669	44 141
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	7
b - Sommes distribuables de l'exercice		45 665	44 134
ACTIF NET		1 166 839	1 237 460
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 173 981	1 241 595

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	51 396	47 254
a - Dividendes		11 088	18 471
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		40 308	28 783
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	8 392	10 743
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		59 788	57 998
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-13 109	-13 907
REVENU NET DES PLACEMENTS		46 678	44 091
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	- 1
RESULTAT D'EXPLOITATION		46 678	44 090
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 1 014	44
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		45 665	44 134
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 014	-44
* Variation des +/- values potentielles sur titres		75 930	-69 430
* +/- values réalisées sur cession des titres		-55 440	-26 424
* Frais de négociation de titres		-391	-989
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		66 777	- 52 753

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Décembre 2016

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	46 678	44 090
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	75 930	- 69 430
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 55 440	- 26 424
d - Frais de négociation de titres	- 391	- 989
	- 41 322	- 41 746
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	54	4 205
* Capital	52	4 266
* Régularisation des sommes non distrib.	1	- 105
* Régularisations des sommes distrib.	1	44
b - Rachats	- 96 130	-
* Capital	- 90 585	-
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 716	-
* Régularisation des sommes distrib.	- 3 829	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 70 621	- 90 294
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	1 237 460	1 327 754
b - En fin de l'exercice	1 166 839	1 237 460
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	22 988	22 912
b - En fin de l'exercice	21 244	22 988
VALEUR LIQUIDATIVE	54,926	53,831
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	5,60%	-3,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2016

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 938 710 DT contre 993 357 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Coût d'acquisition	949 083	1 082 259
- Actions et droits rattachés	130 900	405 830
- Titres OPCVM	58 218	16 459
- Obligations et valeurs assimilées	759 965	659 970
Plus ou moins values potentielles	-27 916	-103 846
- Actions et droits rattachés	-28 503	-103 848
- Titres OPCVM	587	2
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	17 543	14 944
Total	938 710	993 357

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2016 sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'Acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>+/- Values Potentielles</u>	<u>Valeur Fin Exercice</u>	<u>+/- Values Réalisées</u>
Solde au 31/12/2015	1 082 259	14944	-103 846	993 357	
Acquisitions de l'exercice	321808			321 808	
Actions et droits rattachés	47 618			47 618	
Obligations des sociétés	170 000			170 000	
Titres OPCVM	104 190			104 190	
Remboursement et cession de l'exercice	-454984			-454 984	
Cession des actions et droits rattachés	-322 549			-322 549	-55976
Annuités et cession des obligations des sociétés	-70 005			-70 005	
Cession de titres OPCVM	-62 430			-62 430	536
Variation des Plus ou moins values potentielles			75 930	75 930	
Variation des intérêts courus		2 599		2 599	
Solde au 31/12/2016	949 083	17 543	-27 916	938 710	-55 440

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 51 396 DT pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 contre un montant de 47 254 DT du 01/01/2015 au 31/12/2015, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Revenus des actions	11 088	16 123
- Revenus des Titres OPCVM	-	2 349
- Revenus des Obligations	40 308	28 783
Total	51 396	47 254

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à 202 751 DT contre 204 932 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Bons de trésor à court terme	-	-
Compte à terme	202 751	204 932
Total	202 751	204 932

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016, à 8 392 DT contre 10 743 DT du 01/01/2015 au 31/12/2015, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Intérêts/ Placements à terme	8 392	9 714
- Intérêts/ Bons de trésor	-	1 030
Total	8 392	10 743

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2016	
- Montant	1 193 319
- Nombre de titres	22 988
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	53
- Nombre de titres	1
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-92 300
- Nombre de titres	1 745
- Nombre d'actionnaires sortants	2
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	75 930
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-55 440
- Frais de négociation de titres	-391
Capital au 31/12/2016	
- Montant	1 121 170
- Nombre de titres	21 244
- Nombre d'actionnaires	19

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Sommes distribuables de l'exercice	45 665	44 134
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	7
Total	45 669	44 141

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 7 127 DT contre 4 127 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Gestionnaire	3 865	1 045
- Dépositaire	3 262	3 082
Total	7 127	4 127

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016, à 13 109 DT contre 13 907 DT du 01/01/2015 au 31/12/2015, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Rémunération du gestionnaire	11 926	12 727
- Rémunération du dépositaire	1 183	1 180
Total	13 109	13 907

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 32 172 DT contre 42 958 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Avoirs en banque	32 172	42 958
Total	32 172	42 958

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 348 DT contre 348 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes à recevoir	348	348
Total	348	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

4- 3 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	2,814	2,523	2,440	1,965	1,785
Charges de gestion des placements	-0,617	-0,605	-0,619	-0,623	-0,649
Revenus net des placements	2,197	1,918	1,821	1,342	1,136
Autres produits	-	-	-	0,026	-
Autres charges	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	2,197	1,918	1,821	1,368	1,136
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,048	0,002	0,001	-	0,001
Sommes distribuables de l'exercice	2,149	1,920	1,822	1,368	1,137
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3,574	-3,020	0,811	-3,115	-2,013
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-2,610	-1,149	-0,002	1,443	2,103
Frais de négociation de titres	-0,018	-0,043	-0,023	-0,030	-0,019
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,946	-4,212	0,786	-1,701	0,071
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,143	-2,295	2,607	-0,333	1,207
Résultat non distribuable de l'exercice	0,946	-4,212	0,786	-1,701	0,071
Régularisation du résultat non distribuable	-0,080	-0,005	0,001	-0,003	0,015
Sommes non distribuables de l'exercice	0,866	-4,217	0,786	-1,704	0,086
Distribution de dividendes	1,920	1,822	1,369	1,136	1,309
Valeur liquidative	54,926	53,831	57,950	56,711	58,182
4-4 Ratios de gestion des placements					
Actif Net Moyen	1 202 150	1 231 721	1 312 053	1 312 037	1 325 302
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,09%	1,13%	1,08%	1,09%	1,12%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,88%	3,58%	3,18%	2,38%	1,96%

4- 5 Evénements postérieurs à la clôture :

- Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **SICAV AVENIR** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 501 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		130 899,610	102 396,292	8,72%	8,78%
EURO-CYCLES	440	19 350,000	17 997,320	1,53%	1,54%
SFBT	572	13 213,320	10 857,132	0,92%	0,93%
SIAME	2000	5 260,000	4 794,000	0,41%	0,41%
SOTRAPIL	2560	36 975,050	22 504,960	1,92%	1,93%
SOTUVER	4300	23 103,240	16 185,200	1,38%	1,39%
TUNIS RE	3580	32 998,000	30 057,680	2,56%	2,58%
Obligations		759 965,000	777 507,841	66,23%	66,63%
AMENBANK2009 B	500	26 655,000	26 929,061	2,29%	2,31%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	52 779,017	4,50%	4,52%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	80 000,000	80 081,008	6,82%	6,86%
BH SUB 2016-1 B	1000	100 000,000	103 928,767	8,85%	8,91%
BNA 2009 SUB	1000	53 310,000	55 000,964	4,68%	4,71%
BTE 2009	1000	30 000,000	30 369,369	2,59%	2,60%
BTK 2014-1 B	1000	100 000,000	100 261,260	8,54%	8,59%
CIL 2012/1	500	10 000,000	10 362,959	0,88%	0,89%
CIL 2016/2	700	70 000,000	70 184,110	5,98%	6,01%
ELW 2013	1000	40 000,000	41 504,438	3,54%	3,56%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	100 624,921	8,57%	8,62%
TL 2013-2 B	1000	100 000,000	105 481,967	8,98%	9,04%
TITRES OPCVM		58 218,408	58 805,577	5,01%	5,04%
SICAV L'EPARGNANT	571	58 218,408	58 805,577	5,01%	5,04%
Total Général		949 083,018	938 709,710	79,96%	80,45%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2016, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2016. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV AVENIR ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV AVENIR », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Nous devons formuler, en outre, l'observation suivante :

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-5 « Évènements postérieurs à la clôture » dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « SICAV AVENIR » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant Loi de Finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 501 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 06 Avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2016, s'élèvent à 1 183 Dinars TTC.

- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB MANAGER » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « STB MANAGER » est calculée au taux de 1 % TTC de l'actif net. A ce titre, les honoraires de la société « STB MANAGER » comptabilisés au titre de l'année 2016, s'élèvent à 11 926 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 06 Avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA